

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Landrienne;

QU'UNE demande de dérogation mineure est demandée sur la propriété située au 175, 5^e Avenue Ouest à Landrienne.

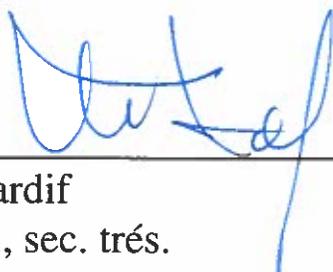
Monsieur Yvan Maheux fait une demande de dérogation mineure pour que soit acceptée l'agrandissement de sa maison unimodulaire au-delà du 25% tel que le stipule le règlement de zonage 238. Vous pouvez prendre connaissance des détails au 158, avenue Principale Est (bureau municipal) du lundi au jeudi aux heures normales d'ouverture.

Tel que prévu à la résolution 2006-82 du conseil municipal de Landrienne, une période de 15 jours est ouverte pour recevoir les commentaires écrits, par courrier, au bureau municipal situé au 158, avenue Principale Est à Landrienne, à l'attention de M. Mario Tardif ou par courriel au direction@landrienne.com, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

Donné à Landrienne, ce vingt troisième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

Et j'ai signé : _____

Mario Tardif
Dir. gén., sec. trés.



CERTIFICAT de PUBLICATION **(Articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je soussigné, résidant à Landrienne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 16 h 30, ce vingt troisième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt troisième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

Signé : _____

Mario Tardif,
Directeur général et secrétaire trésorier

